

La conférence de la Nouvelle-Delhi et l'évolution des rapports économiques entre nations pauvres et nations riches

Roland Jouandet-Bernadat

Volume 44, numéro 1, avril-juin 1968

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1003003ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1003003ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Jouandet-Bernadat, R. (1968). La conférence de la Nouvelle-Delhi et l'évolution des rapports économiques entre nations pauvres et nations riches. *L'Actualité économique*, 44(1), 148–158. <https://doi.org/10.7202/1003003ar>

espoirs sur le Droit de Tirage Spécial mis de l'avant à Rio de Janeiro.

Dans l'ensemble, le rapport de la Banque du Canada est assez intéressant car le gouverneur adopte une attitude très réaliste, voire franche. Le rapport place, en effet, dans une saine perspective, les potentialités de la politique monétaire. De plus, comme nous l'avons souligné, la partie concernant l'analyse conjoncturelle s'améliore d'année en année.

En fait, les réflexions du gouverneur mériteraient une audience beaucoup plus vaste. Nous y voyons des propos maintes et maintes fois abordés, soit par des académiciens, soit par le gouverneur lui-même depuis un couple d'années, sans pour autant y trouver des échos politiques qui seraient les bienvenus dans les circonstances difficiles que nous traversons. Entre autres, le gouverneur nous semble bien conscient que l'allure de la politique monétaire n'a certes pas soulagé les poussées d'inflation que nous éprouvons et il en suggère lui-même discrètement les voies de solution.

Léon COURVILLE

La conférence de la Nouvelle-Delhi et l'évolution des rapports économiques entre nations pauvres et nations riches

En 1964, se réunissait à Genève la première Conférence des Nations Unies

pour le Commerce et le Développement (C.N.U.C.E.D.). Le but de cette réunion était l'analyse des problèmes que posent dans le long terme, le développement et la fixation des tendances en ce qui concerne les actions à entreprendre. La session fut caractérisée par une lutte entre nations riches et nations pauvres, lesquelles insistaient sur la nécessité de définir une nouvelle division internationale du travail. L'accord ne put évidemment se faire au plan des principes mais on mit sur pied une institution permanente (le secrétariat de la C.N.U.C.E.D.) animée par Raul Prebisch. Depuis 1964, les problèmes se sont précisés, les difficultés des pays sous-développés se sont aggravées, les pays du Tiers-Monde ont pu développer leurs revendications : accroissement de l'aide des pays riches,

établissement de préférences commerciales, stabilisation du cours des produits primaires. Ces trois séries de préoccupations ont été à l'ordre du jour de deux conférences internationales consacrées aux problèmes du développement : la conférence d'Alger au cours de laquelle les pays sous-développés ont mis en commun leurs revendications ; la conférence de la Nouvelle-Delhi, la deuxième C.N.U.C.E.D. qui a permis aux nations nanties et aux nations prolétaires de confronter leurs positions. À l'issue de tous ces débats, l'impression que l'on retire est pessimiste. Et ce pessimisme se confirme si l'on analyse les faits. Les Nations Unies avaient voulu faire de la période 1960-1970 une « décennie du développement ». En fait, selon l'expression de Raul Prebisch, la formule qui résume l'évolution en cours est bien : « décennie de la frustration ».

La décennie de la frustration

Les Nations Unies avaient fixé comme objectif un taux de croissance moyen pour les pays sous-développés de 5 p.c. par an. C'est là un but relativement modeste compte tenu de l'accroissement démographique. Quels ont été les résultats obtenus au cours de la période 1960-1966 pour laquelle les chiffres sont disponibles ?

a) Les pays riches ont continué à s'enrichir à un rythme satisfaisant. Si l'on s'attache aux valeurs absolues, les accroissements de richesse sont considérables. Par pays riches nous entendons ici les pays dont le produit national brut par habitant dépasse 1,500 dollars américains en 1966. Ces pays englobent les États-Unis (3,800 dollars), l'Europe (2,000 dollars), l'U.R.S.S. Ces pays se développent à un rythme de 3.5 à 4 p.c. par an et par habitant. Chaque année, chaque personne voit son revenu augmenter de 50 à 100 dollars américains et le doublement du niveau de vie s'effectue en 15 ou 20 ans.

b) Une catégorie intermédiaire, celle des pays semi-développés, est caractérisée par un produit national brut par tête se situant entre 500 et 1,500 dollars américains. C'est dans ce groupe que se constate l'existence des taux de croissance les plus élevés.

c) En ce qui concerne les pays pauvres, les progrès sont décevants et les taux de croissance bas s'appliquant à des revenus très faibles donnent le sentiment d'une constante stagnation. Ainsi,

la croissance annuelle représente à peine deux dollars américains pour le Brésilien et moins d'un dollar américain pour l'Indien.

Les raisons de cet état de chose sont multiples. Nous voudrions ici nous limiter à celles qui tiennent au commerce international, c'est-à-dire pour lesquelles les nations nanties sont susceptibles de porter une certaine part de responsabilité. Deux séries de faits doivent être notées. La première est que les exportations mondiales d'articles manufacturés se développent à un rythme beaucoup plus rapide que celui des produits primaires. Cet état de chose a été analysé lors de la première conférence de la C.N.U.-C.E.D. et tient à tout un ensemble de facteurs : faible élasticité de

Tableau I
Croissance de quelques nations semi-développées

Pays	Taux de croissance 1960-1966 (en p.c.)	P.N.B. par habitant, 1966 (en dollars)	Croissance annuelle du revenu individuel (en dollars)
Japon	8.3	970	80
Grèce	8.3	690	57
Espagne	7.7	770	60
Israël	4.5	1,160	52

Source : O.C.D.E.

Tableau II
Croissance de quelques pays du Tiers-Monde

Pays	Taux de croissance, 1960-1966 (en p.c.)	P.N.B. par habitant, 1966 (en dollars américains)	Pays	Taux de croissance, 1960-1966 (en p.c.)	P.N.B. par habitant, 1966 (en dollars américains)
Pérou	3.4	267	Venezuela	1.6	797
Malaisie	3.1	290	Brésil	1.1	175
Irak	3.1	266	Inde	1.1	81
Pakistan	2.9	87	Argentine	1	541
Mexique	2.7	427	Ceylan	0.4	139
Tunisie	2.4	175	Birmanie	-0.1	72
Turquie	2.4	233	Maroc	-0.5	172
Chili	2.1	474	Ghana	-0.9	219

Source : A.I.D.

la demande des produits alimentaires ; baisse de la part des matières premières dans les coûts des industries du fait de la modernisation de certains processus productifs ; remplacement des produits naturels par des matières premières artificielles (caoutchouc, fibres synthétiques, par exemple). Tous ces facteurs font qu'entre 1955 et 1966 l'accroissement du volume des importations d'articles manufacturés par les pays développés a été deux fois plus rapide que celui des importations primaires. Une autre série de faits est moins connue. Elle se rattache à l'évolution du commerce des produits primaires eux-mêmes. Dans ce domaine, les pays sous-développés perdent du terrain par rapport aux autres fournisseurs. La part de ces pays dans les exportations mondiales est passée de 44.8 p.c. en 1953-1954 à 40.4 p.c. en 1965-1966. Ce recul est entièrement imputable à la lenteur du développement des exportations de produits alimentaires et notamment des boissons tropicales (café, cacao, thé) ainsi que des matières premières agricoles (coton, laine, textile, caoutchouc).

Quelle est la part des responsabilités des pays développés dans cette fâcheuse évolution ? H.G. Johnson ¹ a été amené à présenter sur ce problème un certain nombre d'observations intéressantes. Il distingue quatre groupes de produits.

— Parmi les produits primaires, les denrées agricoles tempérées (céréales, sucre, produits laitiers, viande) sont celles qui supportent les restrictions les plus sévères. Si ces obstacles étaient levés et en tenant compte des coefficients d'élasticité de l'offre et de la demande, on a pu estimer à deux milliards de dollars américains les gains qu'en retireraient les pays en voie de développement.

— Les exportations de boissons tropicales ne souffrent pas de la concurrence des producteurs des pays développés et ne sont pas handicapées par l'existence de droits de douanes. Elles doivent toutefois supporter de nombreuses taxes intérieures qui, si elles étaient levées, permettraient aux exportateurs de ces produits d'accroître leurs ventes de 4 à 6 p.c.

— Un troisième groupe est constitué par des produits semi-concurrents (tabac, huiles végétales, coton, fibres textiles...) dont l'entrée est limitée par des droits spécifiques ou des contingents.

1. *Economic Policies Toward Less Developed Countries*, Unwin University Books, 1967.

— Un dernier groupe est celui des produits manufacturés. H.G. Johnson aboutit à la conclusion que l'abolition des droits de douane sur les produits manufacturés actuellement exportés par les pays en voie de développement entraînerait un accroissement d'au moins 34 p.c. de leurs exportations.

Cette situation n'a pas été améliorée par les négociations Kennedy. Les pays du Tiers-Monde en ont bien conscience et la « Charte d'Alger » en porte témoignage.

La Charte d'Alger

Réunis à Alger, en octobre 1967, 77 pays du Tiers-Monde ont fait le point sur l'état de leurs relations avec les pays développés socialistes ou capitalistes et se sont interrogés sur leurs perspectives. Une première partie du document élaboré à Alger est une critique de l'action des pays riches et de ses conséquences :

« Le pouvoir d'achat des exportations des pays en voie de développement n'a cessé de diminuer. La perte de pouvoir d'achat a été d'environ 2 milliards et demi de dollars par an, soit près de la moitié des apports financiers extérieurs publics aux pays en voie de développement.

Il en est résulté une aggravation du problème posé par l'endettement croissant des pays en voie de développement. À elle seule, la dette publique extérieure est passée de 10 milliards de dollars en 1955 à 40 milliards de dollars en 1966. Alors que, vers 1955, les paiements s'élevaient en moyenne à un demi-milliard de dollars, ils atteignent déjà 4 milliards de dollars et annuleront peut-être la totalité des transferts nets de ressources avant la fin de la décennie si les tendances actuelles persistent, car leur somme est déjà égale à celle des dons et des contributions assimilables à des dons. »

Ces tendances ne tendent pas à se corriger et cela tient en partie aux politiques actuellement menées en matière de relations économiques internationales :

« La discrimination implicite des politiques tarifaires à l'égard des pays en voie de développement s'est encore accentuée par suite du processus d'intégration économique de certains pays développés ainsi que des négociations Kennedy. »

On relève, d'autre part, dans la Charte que l'écart important existant entre les prix de vente intéressant des marchandises im-

portées des pays en voie de développement par les pays socialistes et les prix à l'importation de ces marchandises crée des conditions défavorables au développement de la consommation de ces biens. Il est également demandé aux pays socialistes qu'ils accordent aux produits manufacturés et semi-manufacturés importés des pays sous-développés des avantages au moins équivalents aux effets des préférences qui pourraient être accordés par les pays développés à économie de marché.

S'attachant aux principes d'une action positive, la Charte d'Alger met en exergue le concept fondamental de *Stratégie globale du développement* :

« Les formules traditionnelles, les mesures isolées et les concessions limitées ne suffisent pas. La gravité du problème requiert d'urgence l'adoption d'une stratégie globale du développement comportant des mesures convergentes de la part des pays développés comme des pays en voie de développement. »

La partie constructive de la Charte d'Alger se présente comme devant servir cette stratégie globale. Il faut noter à cet égard plusieurs faits :

— au chapitre des préférences spéciales à accorder aux produits de base aucun accord notable n'a été enregistré ;

— en ce qui concerne les produits manufacturés et semi-manufacturés, la C.N.U.C.E.D. a été invitée à contrôler le cas échéant la mise en œuvre d'un système général de préférence ;

— les pays sous-développés souhaiteraient qu'une part substantielle de tout l'accroissement de la demande intérieure des produits de base dans les pays développés soit réservée à leur production ;

— les pays sous-développés demandent aux pays développés de préciser la nature et le volume de l'aide qu'ils s'engagent à fournir ;

— les pays liés au Marché commun ne mettent pas en cause ces liens tant que la communauté internationale ne leur offre pas un avantage semblable...

Réalisme et modération ont en définitive dominé la conférence d'Alger dont les principales thèses (cours des matières premières ; préférences tarifaires ; aide internationale) allaient être au centre des débats à la Nouvelle-Delhi.

Les échanges de matières premières

Les matières premières représentent la majeure partie des recettes d'exportations des pays du Tiers-Monde et les termes de l'échange pour ces produits se sont dégradés depuis plusieurs décennies. Un facteur aggravant tient à l'instabilité conjoncturelle affectant ces denrées. On comprend que le thème ait été un des principaux points à l'ordre du jour. À Genève, les recommandations de la première C.N.U.C.E.D. se rapportaient à la conclusion d'accords internationaux produit par produit visant à la fixation de prix « rémunérateurs, équitables et stables » qui devaient permettre aux pays en voie de développement d'accroître leurs richesses. En fait, ces recommandations n'ont pas eu d'effet puisqu'aucun accord nouveau n'a été conclu depuis 1964. Il faut seulement mentionner le renouvellement de l'accord sur l'étain et la prolongation de ces accords sur le blé et l'huile d'olive.

Comment se présente actuellement le problème du cours des matières premières ? L'ensemble des pays industrialisés reconnaît la nécessité de rechercher la stabilisation et, si possible, la réévaluation du cours des produits de base. Ceci étant, les méthodes préconisées pour atteindre ces objectifs varient. Certains mettent l'accent sur l'intérêt d'un système de compensation. Les pays sous-développés dont les recettes d'exportations seraient touchées par la baisse des cours recevraient une assistance financière. Cette formule est appuyée depuis la première C.N.U.C.E.D. par la Grande-Bretagne et les Pays-Bas. La solution est critiquée par plusieurs pays, dont la France, qui soutiennent que cette méthode ne correspond qu'à une apparence de solution. Il faudrait plutôt s'attacher aux problèmes de la réorganisation du marché. Dans cette optique plusieurs possibilités existent.

— Il est concevable d'agir sur la production et éventuellement (en tenant compte des diverses élasticités) la restreindre de façon à obtenir des prix plus stables et plus élevés. La délégation française à la Nouvelle-Delhi a estimé que des mesures de cet ordre seraient de toutes façon nécessaires. Mais cette position n'a pas reçu un appui général.

— Un autre type d'action vise à organiser le marché sans intervenir directement sur la production, en se bornant à limiter les

oscillations de prix de courte période. Les prix des biens exportés par les pays sous-développés connaissent, en effet, de violentes oscillations qui mettent en péril les programmes à long terme. On peut envisager de rechercher à travers les variations des cours une sorte de prix moyen correspondant à l'équilibre à long terme entre l'offre et la demande. Il paraît souhaitable de maintenir ce prix en constituant des stocks suffisamment importants lorsque cela est nécessaire. Ce type d'action peut évidemment répondre à certains problèmes mais le cours moyen auquel on aboutit peut être relativement bas eu égard aux exigences du développement.

— Il convient de noter que les deux premiers types de mesures dont nous venons de rendre compte (stabilisation par la constitution de stocks, réévaluation des recettes par la limitation de la production) ne sont que des pis-aller. La seule solution dans le long terme consiste dans la diversification des activités productives. Mais le jour où ce problème sera résolu, les autres problèmes des pays sous-développés disparaîtront sans doute d'eux-mêmes...

Quoi qu'il en soit, l'obstacle essentiel à ces diverses mesures réside dans les difficultés de financement. Ceci explique que la conférence de la Nouvelle-Delhi n'ait pu faire avancer beaucoup les choses en dépit de certains efforts de la délégation française. Sont prévus dans les mois à venir des accords sur le sucre et le cacao. Mai ceci était en cours avant la conférence de la Nouvelle-Delhi. L'accord sur le cacao en particulier aurait dû être signé bien avant le début de la conférence.

Les préférences

Les résultats sont peut-être plus encourageants (sans être véritablement importants) dans le domaine de la création d'un « système généralisé de préférences non réciproques ». Le principe de généralisation des préférences correspond aux préoccupations de divers participants. En particulier, les pays d'Amérique latine considèrent que les liens d'association qui existent entre la C.E.E. et certains pays d'Afrique ainsi que les relations à l'intérieur du Commonwealth les désavantagent gravement. Inversement, le Japon et les États-Unis désirent que soient levés les obstacles qui s'opposent à leur conquête des marchés d'Afrique et d'Asie. Les

difficultés dans ce domaine tiennent au fait que les pays actuellement liés à l'Europe ne sont pas disposés à abandonner des avantages limités mais certains en échange d'avantages futurs et aléatoires. Le second trait du nouveau système de préférences est son caractère non réciproque. Il ne jouerait qu'au profit des pays peu développés. Mais on comprend que les nations riches hésitent dans cette voie. Une première proposition a été de ne pas exiger des pays en voie de développement la réciprocité sur les abaissements de droits de douane que les pays développés se consentent entre eux. Ce système fonctionne déjà en faveur des pays peu développés ayant participé aux négociations Kennedy. Mais ces concessions risquent de se révéler peu importantes car les produits sur lesquels les abaissements tarifaires importants sont actuellement consentis sont peu fabriqués dans les pays du Tiers-Monde. Il est nécessaire d'aller plus loin : les négociations Kennedy devraient être suivies d'une nouvelle série de négociations avec les pays peu développés et déboucher sur des franchises de droit totales ou partielles. La crainte des pays développés est évidemment que tout ceci n'aboutisse à de graves problèmes économiques et sociaux dans les secteurs comme l'industrie textile. Cela est indiscutable mais ne fait que prouver l'intérêt de l'opération...

Compte tenu de l'opposition des intérêts en présence, la conférence de la Nouvelle-Delhi n'a pu bâtir au-delà du stade des déclarations de principes. Les pays avancés admettent désormais l'obligation morale d'accorder aux moins avantagés des privilèges tarifaires généraux sans rien exiger en échange...

L'aide financière internationale

En ce domaine, des progrès importants n'étaient pas à attendre alors que les États-Unis et le système monétaire international dans son ensemble connaissent des difficultés considérables. Il y aurait pourtant beaucoup à dire sur le comportement des pays développés. En 1961 les Nations Unies avaient fixé comme objectif pour la décennie une aide correspondant au centième du revenu national des pays développés. Depuis cette date, ce qui a marqué l'évolution est une sorte de progrès à rebours, la plupart des pays développés ayant tendance à restreindre le volume de leur aide comme le montre le tableau III.

COMMENTAIRES

Certains pays (comme le Canada) ont accru leurs contributions mais ils partaient d'un faible niveau. Finalement, l'objectif n'a jamais été aussi éloigné qu'en 1967. Pourtant les pays sous-développés ont accru leurs revendications à la Nouvelle-Delhi en demandant désormais le transfert de 1 p.c. du produit national brut des pays avancés (au lieu de 1 p.c. du revenu national des mêmes pays ce qui correspond à un accroissement de l'aide de 25 p.c.).

Au cours de la conférence, ont été évoquées certaines propositions qui pourraient être à l'avenir de quelque utilité. Ainsi, la proposition Horowitz vise à octroyer par l'intermédiaire de l'A.D.I. des prêts à intérêt réduit et à 30 ans à partir de capitaux obtenus sur les marchés financiers occidentaux. Les organismes internationaux auraient ainsi une charge limitée à supporter : la différence entre les taux réduits accordés aux pays sous-développés et le taux

Tableau III

Aide nette, en pourcentage du revenu national de chaque pays

Pays	Total de l'aide			Dont : fonds publics			Fonds privés		
	1962	1964	1966	1962	1964	1966	1962	1964	1966
Australie	—	0.73	0.71	0.53	0.62	0.67	—	0.12	0.04
Autriche	0.56	0.33	0.66	0.25	0.22	0.49	0.31	0.10	0.17
Belgique	1.24	1.42	1.31	0.77	0.66	0.64	0.47	0.75	0.67
Canada	0.38	0.43	0.66	0.19	0.39	0.52	0.19	0.04	0.14
Danemark	0.24	0.44	0.28	0.12	0.15	0.30	0.12	0.30	-0.02
FRANCE	2.51	2.07	1.70	1.76	1.24	0.95	0.76	0.82	0.75
Allemagne	0.96	0.89	0.81	0.69	0.53	0.54	0.27	0.36	0.27
Italie	1.17	0.57	1.28	0.33	0.13	0.24	0.84	0.44	1.04
Japon	0.62	0.43	0.69	0.19	0.19	0.37	0.43	0.29	0.32
Pays-Bas	1.04	1.18	1.49	0.59	0.35	0.55	0.45	0.49	0.93
Norvège	0.17	0.48	0.29	0.17	0.35	0.23	—	0.12	0.07
Portugal	—	—	1.14	1.63	2.11	0.70	—	—	0.44
Suède	0.32	0.48	0.64	0.16	0.23	0.34	0.16	0.24	0.31
Royaume-Uni ...	1.15	1.23	1.16*	0.64	0.66	0.60	0.50	0.57	0.56*
États-Unis	0.94	0.42	0.76*	0.77	0.66	0.60	0.18	0.25	0.16*
Total des 15 pays	1.02	0.95	0.88	0.72	0.61	0.57	0.30	0.34	0.31

* Évaluation.

Source : O.C.D.E.

effectivement pratiqué sur le marché. Cette proposition présente des avantages techniques certains et a soulevé un intérêt marqué de la part des pays sous-développés.

En définitive, en dépit de quelques idées intéressantes et de quelques concessions portant sur les points de détails, nous pouvons conclure : « beaucoup de sources et peu d'eau fraîche... »

R. JOUANDET-BERNADAT